

-----  
**COMPTE RENDU**  
**de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly**  
**du 26 juillet 2022**

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, le vingt-six juillet deux mille vingt-deux à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 13 juillet 2022

**Présents** : F.POIRIER, E.BERTHAULT, V.MOREL, E.PETIT, titulaires et F.BARDOT, C.GOUTELARD suppléantes

**Absents** : C.MONTAGNE, G.ROYER, G.MOREAU, P.SOULAGE, titulaires et V.MAINIER, M.MIRANDA, suppléants

**Secrétaire de séance** : C. GOUTELARD

-----  
Le procès-verbal de la séance du 16/06/2022 est adopté à l'unanimité.

**CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Quatre fournisseurs de repas ont été consultés pour l'année scolaire 2022/2023.

API RESTAURATION et ELITE RESTAURATION ont répondu. Leurs prix proposés sont identiques.

**D2022-07-21** : Après avoir consulté les offres et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de retenir la société API RESTAURATION pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat,

- **NOTE** que le contrat prévoit la fourniture des repas pour les restaurants scolaires du SIVOS de Courtois et de Nailly aux prix unitaires suivants :

- repas enfant maternelle : 2,54 € H.T. soit 2,68 € T.T.C.
- repas enfant primaire : 2,64 € H.T. soit 2,79 € T.T.C.

**AVENANT AU CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 7 JUILLET 2022**

M. le Président rappelle que le Conseil syndical lors de sa dernière séance l'a chargé de revoir la hausse des prix du 1<sup>er</sup>/06 au 07/07/2022 inclus appliquée par ELITE RESTAURATION.

Après discussion avec le fournisseur de repas, les prix des repas seront augmentés de 4 % au lieu de 5% sur ladite période.

**D2022-07-22** : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant du GROUPE ELITE RESTAURATION qui prévoit la fourniture des repas pour les restaurants scolaires du SIVOS de Courtois et de Nailly aux prix unitaires suivants pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 jusqu'au 7 juillet 2022 inclus :

- repas enfant maternelle : 2,51 € H.T. soit 2,65 € T.T.C.
- repas enfant primaire : 2,61 € H.T. soit 2,75 € T.T.C.

## TARIF REPAS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

**D2022-07-23** : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du repas facturé aux familles à 4,79 €, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Une majoration de 10 % sera appliquée pour tout repas commandé hors des délais stipulés dans le règlement intérieur des restaurants scolaires du SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY.

## AIDE PEDAGOGIQUE SPORTIVE USEP 2022/2023

M. le Président expose le rôle de l'USEP : L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

Afin de s'affilier à l'USEP il faut passer par le biais d'une association « support ». L'ACSN (Association Culturelle et Sportive de Nailly), affiliée à l'UFOLEP, pourrait être celle-ci.

**Affiliation** 15 € par classe, réglés par l'association, puis 10€ par classe supplémentaire

**Licence** 7,50 € par enfant  
18,00 € par l'enseignant

**Exemple d'une classe de 25 élèves** : 220,50 € pour l'année (prêt de matériel, intervention d'éducateur sportif pour démarrer les cycles sportifs, 3 rencontres USEP).

Outre le fait de proposer davantage d'activités sportives aux enfants, l'USEP présente de nombreux aspects positifs :

- Intervention d'éducateur sportif : tout enseignant souhaitant proposer de nouvelles activités physiques en place peut demander une intervention d'un éducateur sportif de l'USEP pour l'aider à lancer le cycle. Cela permet à l'enseignant de bénéficier des conseils et du savoir-faire d'un professionnel du sport.
- Prêt de matériel : sport de crosses, hand / basket, football, kin-ball, tchoukball, rugby, escrime, sport de raquettes, sécurité routière (action vélo), orientation, athlétisme, cirque...
- Les formations : pour le corps enseignant (stage PAF Maternelle Athlétisme, stage PAF Savoir rouler à vélo, soirées formation USEP).

Actuellement, deux classes sont intéressées à l'école de Nailly (CE1 et CE2)

**D2022-07-24** : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de faire bénéficier de l'aide pédagogique sportive USEP aux classes de CE1 et CE2 pour l'année scolaire 2022/2023.

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

En septembre, Maureen revient de son congé maternité et le contrat de Valérie n'a pas été renouvelé.

Pour le Président, globalement, l'année scolaire s'est bien passée. La nomination d'une référente dans chacune des deux écoles y a fortement contribué.

Séance levée 18h35